

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 4 MAI 2010 A 19H</p>

PRESENTS :

M GABAS / Mme ARSLANIAN / M AZANZA / M GUASCH / M QUINTILLA // Mme GASC / M TOUYAROU / Mme LABARTHE / Mme LABARRERE / Mme FOURTEAU-MONTPEZAT / M LABURTHE / M DECHE / Mme LABAT M / Mme LEJEUNNE / Mme SEMPERE / M DESANGLES / M LABERGERE / M COURREGES / M FALTRAUER / Mme GREGNANIN / Mme LABAT A / Mme OUAHABI AL HASSANI / Mme MAGNOUAC / M BENOIT / M COMET

EXCUSES :

M BOUNET / Mme ROLANDO

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION :

M BOUNET / Mme ROLANDO

Monsieur le Maire demande l'inscription d'une question supplémentaire : convention d'objectifs Commune/Comité d'Animation et des Fêtes d'Eauze. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

L'ordre du jour est donc le suivant :

ORDRE DU JOUR :

1. TAUX IMPOSITION 2010
 2. CONVENTION D'OBJECTIFS COMMUNE/COMITE D'ANIMATION ET DES FETES D'EAUZE
- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du 15 avril 2010.

- ⇒ Monsieur COMET fait plusieurs remarques concernant ce compte-rendu : détails programmes du CA 2009 dans le compte-rendu et non donnés en séance, pas suffisamment de détails développés sur le bilan de la corrida.

Il s'ensuit un échange avec Monsieur le Maire sur le degré de détail que doit comporter le compte-rendu, en conclusion duquel, Messieurs COMET et GABAS "s'engagent à hausser le niveau d'exigence" à l'avenir.

Le compte-rendu du 15 avril 2010 est adopté à l'unanimité.

1. TAUX IMPOSITION 2010

Le 15 avril, Monsieur le Maire a soumis au vote du Conseil Municipal les taux d'impositions pour 2010 auxquels une baisse de 0,919 % des taux avait été proposée, soit :

- taxe d'habitation	12,35 %
- foncier bâti	31,34%
- foncier non bâti	119,99 %
- taxe professionnelle	18,46 %

Après discussion, le Conseil Municipal était majoritairement plus favorable à une baisse plus importante qui se traduisait par les taux suivants annoncés :

- taxe d'habitation	11,55 %
- foncier bâti	31,06%
- foncier non bâti	119,96 %
- taxe professionnelle	20,09 %

Le budget primitif et les taux ont donc ainsi été adoptés à l'unanimité.

Cependant, vérification faite auprès des services fiscaux, cette diminution linéaire du pourcentage de baisse aboutit à une variation illégale.

Après entretien avec les services fiscaux, les taux les plus proches de ceux retenus sont les suivants :

- taxe d'habitation	12,08 %
- foncier bâti	30,65%
- foncier non bâti	117,36 %
- taxe professionnelle	18,05 %

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur ces nouvelles propositions (vous avez eu copie des simulations correspondantes).

La législation prévoit les liens de variation entre les taux qui ne permettent pas une variation linéaire du pourcentage appliqué aux taux à la baisse ou à la hausse.

Dans cette proposition, la taxe d'habitation baisse moins que la taxe foncière, mais c'est la taxe la moins élevée des deux pour le contribuable (la base étant la moitié de la base de taxe foncière). De plus, un grand nombre de foyers est exonéré de taxe d'habitation.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

2. CONVENTION D'OBJECTIFS COMMUNE/COMITE D'ANIMATION ET DES FETES :

Comme évoqué lors de l'examen des subventions 2010 puis lors du Conseil Municipal du 15 avril, après un essai difficile de mise en régie en 2009, nous avons souhaité que le Comité d'Animation et des Fêtes assume seul l'organisation du programme des fêtes 2010 et de diverses manifestations durant l'année.

Le coût global des animations 2009 a avoisiné les 40 000 €. C'est donc une subvention de ce montant qui a été attribuée au Comité d'Animation et des Fêtes au Budget Primitif 2010.

Comme le prévoit la Loi du 12 avril 2000, toutes les subventions supérieures à 23 000 €/an obligent à l'établissement d'une convention entre l'association concernée et la commune. Vous trouverez ci-joint le projet de convention à intervenir.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal adopte à la majorité. 1 abstention M COURREGES.

*** QUESTIONS DIVERSES**

a) M. QUINTILLA

Il demande un point sur le planning des travaux d'aménagements des espaces publics.

- ⇒ la tranche ferme sera terminée fin juin 2010. . A ce propos, il faut programmer une réunion de la commission "marché" pour revoir les emplacements des commerçants non sédentaires avant le retour du marché place du 19 mars et sur les boulevards (qui sera possible mi-juin).

b) M. COMET

Il revient sur le site Internet, parties Mairie et Office de Tourisme, toujours pas terminées.

- ⇒ S'ensuit un échange avec Monsieur GUASCH sur les qualités et les défauts de cet outil, de sa mise en ligne, de la compétence de Graphibox, etc...

La séance est levée à 20H50.

-